

Montreuil, le 30 juin 2022

L'Agence BIO salue les recommandations de la Cour des comptes qui visent à renforcer ses moyens et ses missions pour accroître la promotion de l'agriculture biologique

Dans un rapport publié le 30 juin 2022 intitulé « Le soutien à l'agriculture biologique », la Cour des comptes analyse les moyens publics de soutien à l'agriculture biologique pour répondre aux objectifs fixés par la France de 18% de surfaces agricoles en agriculture bio en 2027 et par l'Union Européenne de 25% en 2030. L'Agence BIO soutient les 12 recommandations formulées par la Cour des comptes, regroupées autour de trois axes qui sont en accord avec les missions de l'Agence BIO : éclairer les choix des citoyens et des consommateurs sur l'impact environnemental et sanitaire du bio, redéployer les soutiens publics en faveur de l'agriculture biologique et favoriser la création de valeur au sein du secteur agricole et alimentaire bio.

Une stimulation de la demande indispensable pour soutenir les agriculteurs

La Cour des comptes réaffirme la conviction portée par l'Agence BIO de stimuler la demande pour soutenir les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou se convertir au bio et ceux qui ont initié leur conversion depuis plusieurs années.

Dans un contexte où le bio est remis en cause suite à un ralentissement de la demande observé en 2021, ce rapport est nécessaire car il reconnaît les bienfaits de l'agriculture biologique pour la préservation de l'eau et de la biodiversité dans une approche globale. L'Agence BIO, qui a pour mission de créer des passerelles entre spécialistes du bio et acteurs mixtes, est en position idéale pour piloter et diffuser cette information factuelle et objective des citoyens et les accompagner dans la transition alimentaire pour installer le bio dans leur quotidien.

Il nous incombe collectivement de mobiliser citoyens, consommateurs, restaurateurs pour qu'ils accueillent dans leur consommation quotidienne la production de ces futurs productrices et producteurs bio.

L'Agence BIO soutient l'appel de la Cour des Comptes au renforcement des moyens mis en place pour mieux informer les consommateurs sur les produits biologiques

L'Agence BIO a fait la démonstration de sa capacité à mobiliser les acteurs du bio au sein d'une « Équipe de France de bio » en lançant la première campagne d'envergure qui invite le grand public à adopter le « #bioreflexe ». Grâce à une dotation exceptionnelle du ministère de

l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et des interprofessions, cette campagne historique a pu voir le jour.

Ce rapport publié par la Cour des Comptes rappelle la nécessité de décupler les moyens alloués à la promotion de l'agriculture biologique pour avoir un impact sur des ventes et des référencement de la grande distribution.

Comme le relève le rapport, « l'Agence BIO, principal opérateur de l'État pour la filière bio en France, ne dispose pas de moyens à la hauteur de ses missions, en particulier pour la communication. » Nous saluons les recommandations de la Cour des Comptes qui appelle à un renforcement des moyens de l'Agence BIO et notamment la pérennisation du Fonds Avenir Bio de soutien à la conversion d'agriculteurs au bio à hauteur d'au moins 15 millions d'euros par an. L'allocation de moyens supplémentaires à l'Agence BIO est essentielle également pour revaloriser la mission statistique de l'Agence qui via l'observatoire national de l'agriculture biologique publie les chiffres panoramiques du bio, tant sur le volet agricole que sur le volet consommation.

Loïc Guines, Président de l'Agence BIO : « Ce rapport conforte l'Agence BIO dans ses missions de structuration de filière. Nous serions ravis de pouvoir continuer à amplifier nos missions d'intérêt général pour une meilleure information des citoyens et consommateurs grâce à un renforcement de nos moyens. »

Laure Verdeau, Directrice de l'Agence BIO : « Dans un contexte où la réduction des pesticides est devenue une priorité européenne, ce rapport est salubre. Il porte haut et fort les valeurs du bio que nous défendons à l'Agence BIO pour promouvoir l'agriculture biologique et informer chaque citoyen des garanties et bénéfices des produits bio. »

CONTACTS PRESSE – AGENCE HAVAS PARIS :

agence-bio@havas.com

Marie Cros / 06.74.00.02.36

Esther Garcia / 06.08.94.42.64

À propos :

Créée en novembre 2001 et dotée d'une mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble, au sein de son conseil d'administration, des représentants des Pouvoirs publics – le ministère de la Transition écologique – le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et la Coopération Agricole).

Ses principales missions :

*Communiquer et informer sur l'agriculture et l'alimentation biologique et ses vertus environnementales
Produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National
« Être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bios historiques et les plus récents
Investir le Fonds Avenir Bio de 13 millions d'euros sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.*